



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-619**

Séance publique du

13 décembre 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20171213- lmc1125356-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2017
Date de réception : vendredi 15 décembre 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : DONATION AVEC CONTREPARTIE DE SIX LETTRES DE CEZANNE AU MUSEE GRANET

Le 13 décembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Charlotte BENON, Madame Dominique AUGÉY à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Souad HAMMAL, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2017

Nomenclature : 3.6
Autres actes de gestion du domaine privé

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme BORRICAND Patricia

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DONATION AVEC CONTREPARTIE DE SIX LETTRES DE CEZANNE AU MUSEE GRANET - Décision du Conseil

Chers collègues,

Le musée Granet a reçu la proposition d'un don pour l'enrichissement de sa collection cézannienne faite par Madame Anne-Marie Andrée Camoin-Grammont de six lettres manuscrites de Monsieur Paul Cézanne à Monsieur Charles Camoin, ci-après désignées:

- Une lettre du 3 février 1902 d'une valeur de vingt-cinq mille euros
- Une lettre du 11 mars 1902 d'une valeur de vingt-cinq mille euros
- Une lettre du 22 février 1903 d'une valeur de vingt-cinq mille euros
- Une lettre du 13 septembre 1903 d'une valeur de vingt-cinq mille euros
- Une lettre du 9 décembre 1904 d'une valeur de vingt-cinq mille euros
- Une lettre du 5 janvier 1905, un feuillet d'une valeur de vingt mille euros.

Durant cette période, le jeune peintre marseillais, ami de Matisse et de Marquet, sera un proche du Maître d'Aix en Provence qu'il viendra d'abord voir en tant que soldat faisant son service militaire à Aix-en-Provence puis comme un de ses fervents admirateurs jusqu'à sa mort en 1906.

Cet ensemble de lettres autographes vient rejoindre une première correspondance de Cézanne donnée par Charles Camoin en 1951.

Cette proposition de don a été prise en suite de l'avis favorable émis par la Commission Scientifique Interrégionale des Collections des Musées de France.

Des conditions particulières sont également explicitées dans le projet de donation rédigé par Maître Benjamin DAUCHEZ notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle

«B.Dauchez – C- Deneuve, R-Dallée» titulaire d'un Office Notarial à Paris (5ème) 37 quai de la Tournelle (document mis en annexe) qui sont :

- Les œuvres faisant l'objet de la présente donation sont destinées à être exposées ensemble au musée Granet. Les six lettres ne devront pas être séparées les unes des autres.
- Les œuvres faisant l'objet de la présente donation seront inscrites à l'inventaire du musée Granet.
- Le musée Granet devra respecter les normes de conservation en vigueur pour les biens donnés objet des présentes, et lesdits biens ne pourront donc pas être exposés de manière permanente.
- Un reçu fiscal devra être établi au profit de Madame Anne-Marie Andrée Camoin-Grammont suite à la présente donation.

Il est également notifié dans ce projet que tous les frais, droits et émoluments des présentes, et de leurs suites et conséquences, seront à la charge du donataire qui s'y oblige.

Le musée Granet s'engage à conserver, communiquer et valoriser la collection de ces six lettres définitivement et intégralement en adéquation avec les conditions particulières énoncées par le donateur Madame Anne-Marie Andrée Camoin-Grammont.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le don de Madame Anne-Marie Andrée Camoin-Grammont.

DL.2017-619 - DONATION AVEC CONTREPARTIE DE SIX LETTRES DE CEZANNE AU
MUSEE GRANET -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 35
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Synopsis de l'exposition *Cézanne at Home*

L'exposition *Cézanne at Home* est moins une exposition classique qu'une façon de rendre compte d'une longue et singulière histoire entre le peintre aixois Paul Cézanne et sa ville natale. L'anglicisme du titre, qui doit apparaître au premier abord comme incongru, est une façon de rendre hommage au geste extrêmement généreux de la Fondation Henry and Rose Pearlman de déposer pour une année complète un des chefs-d'œuvre majeurs (et ils sont nombreux) du Maître d'Aix de sa fameuse collection actuellement conservée au Princeton University Art Museum (New Jersey). C'est aussi vouloir rendre hommage plus largement au mécénat américain qui fut déterminant dans le retour de Cézanne dans sa ville d'Aix-en-Provence. Plusieurs événements se conjuguent pour conférer à ce projet, outre l'intérêt immédiatement cézannien, un intérêt plus large permettant une réflexion globale sur la présence de Cézanne à Aix, une sorte d'histoire de l'histoire.

PROPOS DE L'EXPOSITION

Aix-en-Provence, la « Belle endormie » du XIXe siècle aurait pu s'éveiller sous l'intensité du regard de ce peintre à nul autre pareil. Elle était restée assoupie et indifférente, ni hautaine, ni cruelle, seulement indifférente à cet amant singulier qui ne cessera dès lors de lui manquer. Lui restaient sa modeste tombe familiale au cimetière Saint-Pierre où elle vint rapidement célébrer un modeste culte et, comme elliptique consolation les motifs du peintre, presque inchangés aux portes de la cité. De l'extérieur, misérable de n'avoir pas reconnu cet amant formidable, elle était stigmatisée, elle était la « ville sans Cézanne » et l'expiation fut longue, le chemin aussi, afin de pouvoir prétendre un jour à être la « ville de Cézanne ». A leur manière, les collections cézanniennes d'Aix témoignent de cette quête, de cette reconquête toujours inachevée, dont le parcours de l'exposition se veut révélateur. Le principe chronologique choisi ne suit pas le déroulement de l'œuvre de l'artiste de ses débuts à ses dernières années, mais comment s'est constitué cette collection aixoise remise dans son contexte, de la petite ville de 30.000 habitants que connut Cézanne, aux 140.000 habitants de la ville d'aujourd'hui.

LA FONDATION HENRY AND ROSE PEARLMAN

En 2014, le musée Granet a la grande chance de pouvoir montrer au public dans son exposition d'été la quasi-totalité des chefs d'œuvre de la collection Pearlman grâce à la générosité de la Fondation voulue par le collectionneur et le musée de Princeton où les œuvres sont aujourd'hui déposées. Avec l'Ashmolean Museum d'Oxford, le musée Granet a partagé en 2014 l'immense privilège d'accueillir pour la première fois en Europe cette exceptionnelle collection. Parmi les œuvres rassemblées par l'homme d'affaires new-yorkais de 1943 à 1974, parmi les peintures, sculptures des périodes impressionnistes et post-impressionnistes des Courbet, Daumier, Manet, Sisley, Pissarro, Degas, Gauguin, Van Gogh, Toulouse-Lautrec et de l'art moderne, Modigliani, Soutine, Lipchitz, Cézanne a une place à part. Sur cette cinquantaine d'œuvres, on trouve 24 Cézanne. Seize aquarelles, dont la plupart de la dernière partie de la vie de l'artiste, parmi les plus somptueuses, constitue un ensemble rare et remarquable parmi les plus beaux au monde. Six peintures à l'huile dont trois des dernières années, avec une sublime Sainte-Victoire, ayant comme particularité d'être le seul format vertical sur ce thème. La Fondation Pearlman, ayant apprécié l'hommage rendu au collectionneur qui, lui-même,

était particulièrement attaché à l'œuvre de Cézanne, entretenant des relations privilégiées avec John Rewald et Léo Marchutz, et par voie de conséquence avec Aix-en-Provence (dix-sept, parmi les peintures et les aquarelles, font référence à Aix et sa campagne), a souhaité prolonger cette collaboration généreuse par ce prêt majeur.

VUE VERS LA ROUTE DU THOLONET PRES DU CHATEAU NOIR

Vue vers la route du Tholonet près du Château Noir, ce chef d'œuvre de la fin de la vie de Cézanne, daté entre 1900 et 1904, est inspiré d'un motif sur ce qui était à l'époque le chemin menant au petit village du Tholonet, non loin de la Montagne Sainte-Victoire. Inachevée comme nombre des tableaux de cette période, cette peinture pourtant à part entière n'a rien d'une esquisse ou d'une toile non aboutie. Selon la célèbre formule de Renoir qui s'enthousiasmait pour le génie de son ami Cézanne dont il disait qu'il ne pouvait pas poser deux touches sur une toile sans que « ça fasse bien » et après la magnifique exposition « Cézanne: finished-unfinished » (au Kunstforum de Vienne et au Kunsthaus de Zürich en 2000), on ne saurait douter de l'importance de la leçon cézannienne en ce domaine et tout particulièrement auprès de la jeune génération qui lui succéda, les Picasso, Braque et autre Matisse... Le tableau de la collection Pearlman est un grand format pour Cézanne qui, hormis les trois *Grandes Baigneuses*, préféra des dimensions plus modestes. Dans ce tableau ambitieux, qui se résume à de simples maisons et arbres sur un fond de collines, la peinture et le dessin semblent se disputer la suprématie, ce qui n'est qu'une apparence puisque Cézanne disait plus on peint, plus on dessine et que les deux étaient absolument indissociables dans son esprit.

L'AMERIQUE AU SECOURS DE CEZANNE

La haute figure d'Henry Pearlman est représentative de l'intérêt porté depuis longtemps par les amateurs, collectionneurs, historiens d'art pour la ville où Cézanne naquit et mourut, produisit une grande partie de ses chefs d'œuvre. En 1949, Charles Bain Hoyt, originaire du Maine, en souvenir de ses séjours aixois offrit deux aquarelles des dernières années de Cézanne dont une *Sainte-Victoire* vers 1906 et une vue des *Rochers de Château Noir*. Le jeune américain James Lord, proche de Picasso et de Giacometti, propose, en 1951, au conservateur du musée Granet d'intéresser des artistes contemporains, Matisse, Picasso, Derain, Duchamp-Villon, à l'enrichissement de la « salle Cézanne et ses amis », trop pauvrement dotée à cette époque. En 1954, un groupe d'amateurs américains mené par le même James Lord et John Rewald, dans lequel figure encore Henry Pearlman, achète l'atelier des Lauves afin de le donner à l'Université d'Aix (qui le cèdera en 1970 à la Ville d'Aix). Immédiatement après la Seconde guerre mondiale, le peintre américain Georges Bunker achète une grande partie du plateau sur lequel se trouvent ces antiques carrières qui ont servi à construire la vieille ville d'Aix à différentes périodes et qui offrit ses motifs à Cézanne dans les années 1890. A sa mort, il lègue à la ville natale de Cézanne le site, à la condition expresse « qu'il n'y ait pas d'exploitation commerciale mais que ce lieu soit conservé comme parc public à la mémoire de Paul Cézanne ».

SIX LETTRES DE CAMOIN

A la suite de l'exposition *Camoin dans sa lumière*, au musée Granet durant l'été 2016, la fille de l'artiste a souhaité enrichir les collections du musée par le don exceptionnel et très généreux de six lettres autographes de Cézanne s'échelonnant de 1902 à 1904, soit la période pendant laquelle le jeune peintre marseillais, ami de Matisse et de Marquet, sera un proche du Maître d'Aix qu'il viendra

voir d'abord en tant que soldat faisant son service militaire à Aix, puis comme un de ses fervents admirateurs jusqu'à sa mort en 1906. Cet ensemble de lettres vient rejoindre une première correspondance de Cézanne donnée par Charles Camoin en 1951, lorsque le musée avait pu acquérir son autoportrait en militaire peint en 1901. Ces manuscrits précieux sont intégralement présentés dans le cadre de cette exposition.

LA REHABILITATION DE LA BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN, HAUT LIEU CEZANNIEN

Cette exposition est aussi l'occasion de faire le point sur les fonds cézanniens des collections publiques aixoises au moment de la restauration d'un des hauts lieux cézanniens, la bastide du Jas de Bouffan. Achetée par son père Louis-Auguste, le chapelier devenu banquier, le domaine se situant à l'ouest, à peu de distance de la ville, a été la propriété des Cézanne de 1859 à 1899. L'artiste y a fait ses premières armes en réalisant sur les murs-mêmes du grand salon des peintures qui, bien que maladroitement, étonnent par leur audace. Parti pour Paris en 1861, Cézanne retournera bien vite avant de repartir de nouveau à la conquête de la capitale mais en revenant toujours se ressourcer, reprendre de nouvelles force dans cette maison et les paysages qui l'entourent, alors que la critique s'acharne sur lui plus que sur tout les autres impressionnistes, ses amis. Cézanne y accueille ses amis et notamment Renoir en 1889. C'est encore au Jas de Bouffan qu'il peindra ses chefs d'œuvre, la série des Joueurs de cartes ou ses solides figures de paysans ou qu'il commencera la série des trois Grandes Baigneuses. Lieu emblématique, un programme ambitieux de réhabilitation va permettre dans les deux années à venir de prendre en compte aussi bien la bâtisse que les terres environnantes comme un ensemble correspondant à la notion même de bastide à la fois propriété de rapport et lieu de villégiature. Ce projet porte sur la création d'un lieu ouvert au public devant devenir, à terme, le point de départ privilégié d'un parcours urbain lié à la vie et à l'œuvre de l'artiste. La bastide et ses environs seront mis aux normes d'établissements recevant du public. Le parc sera réhabilité dans sa totalité privilégiant les points de vue cézanniens nombreux sur le site, la statuaire, les fontaines et bassins si importants en Provence et que Cézanne a intégré dans ses tableaux.

L'ACQUISITION DE LA FERME DU JAS DE BOUFFAN

Lors de la prise de possession du Jas de Bouffan par la Ville d'Aix-en-Provence, après le décès du dernier propriétaire (descendant des acquéreurs du domaine à Paul Cézanne et ses deux sœurs en 1899), la ferme se situant à l'est de la bastide avait été séparée du domaine. A l'occasion d'un très généreux mécénat d'une fondation suisse, la ferme, dans laquelle Cézanne a peint sa fameuse série des joueurs de cartes ou ses solides figures de paysans qui travaillaient dans la propriété, vient d'être acquise par la Ville d'Aix. De nouveau, le domaine se trouve réuni sous une même entité et l'ensemble bâti est reconstitué figurant dans les tableaux de Cézanne, comme dans le chef d'œuvre de la Norodni galerie à Prague.

NOUVELLES TECHNOLOGIES, REALITE VIRTUELLE ET 3D AUTOUR DU JAS DE BOUFFAN

Dans la perspective de la transformation numérique du musée Granet, en avant première, le musée Granet, en collaboration avec la société Wanadev, basée à Lyon, présente une création, un dispositif de réalité virtuelle. Il s'agit d'une immersion virtuelle en 3D dans le grand salon (qui ne sera pas accessible au public pendant la durée des travaux) de la bastide dans son état actuel mis en abyme avec celui du lieu à l'époque de la jeunesse de Cézanne lorsqu'il recouvre les murs de ses peintures. Les nouvelles technologies, grâce à une application innovante, immersive et ludique faisant vivre une

expérience inédite, permettra de sensibiliser un large public à cette mise en contexte de cette partie de l'œuvre cézannienne aujourd'hui dispersée dans le monde. Il s'agit de reconstituer cet ensemble disparu, in situ, ou presque, en vertu de la réalité virtuelle, en retranscrivant grandeur nature le caractère monumental de ce décor peint à l'huile à même le plâtre de la pièce la plus importante de la bastide grâce à un casque de réalité virtuelle. A partir des lieux dans leur état actuel, une interactivité est alors proposée au visiteur qui peut reconstituer un des panneaux peints, *Le Baigneur au rocher*, en rassemblant les trois fragments proposés, ce qui déclenche alors la reconstitution de la totalité des décors sur les trois murs principaux du grand salon que le visiteur peut alors découvrir tels que Cézanne les avait réalisés entre 1865 et 1870.

COLLECTIONS AIXOISES

Vers 1900, Henri Pontier, directeur de l'Ecole de dessin et conservateur du musée d'Aix se serait exclamé : « Moi vivant, aucun Cézanne n'entrera au musée ! », c'était de fait bien mal commencer ! Vollard, le marchand de l'artiste à partir de 1895, raconte, caustique et sarcastique, dans ses Mémoires comment il put acheter à Aix nombre tableaux pour une bouchée de pain et comment une toile, oubliée pendant la transaction méfiante avec ces aixois qui se croyaient roublards, lui avait été envoyée par la fenêtre, c'était bien mal continuer ! La Société des Amis des Arts obtint de Cézanne en 1895 et 1902 d'accrocher, très mal dit-on, à ses cimaises quatre œuvres et d'inviter le peintre au banquet traditionnel auquel il assiste tranquillement jusqu'à ce que l'on glorifie Bouguereau, alors il tape du poing sur la table et quitte l'assemblée avec fracas. Nonobstant, Cézanne eut aussi à Aix ses partisans, jeunes et ouverts aux idées nouvelles qui accompagnèrent ses dernières années et qui, au moment de sa mort feront entendre leur voix : « Je voudrais que la Ville d'Aix se souvint de Cézanne dont les toiles sont à Paris au Musée du Luxembourg, à Berlin, dans les principales collections d'Europe et dont ni Aix, ni Marseille ne possèdent la moindre esquisse. Il y aurait là un hommage tardif et si juste à rendre à la mémoire d'un peintre dont la renommée ne fait que grandir... » ainsi s'exprime « Sextius le Salyen », Edouard Aude, le conservateur de la Bibliothèque Méjanès. En 1921, un jeune amoureux de la Provence, il prit d'ailleurs le pseudonyme de Marcel Provence, achète à Paul Cézanne fils l'atelier des Lauves pour le conserver pieusement en mémoire du maître. A Paris, avant la disparition de l'artiste, le ministre sollicité, avait refusé la Légion d'honneur au peintre qu'il aurait voulu remettre à n'importe qui, mais pas à lui. En 1907, le conservateur du musée du Luxembourg, le « musée national d'art contemporain » de l'époque était venu au Jas de Bouffan et avait déclaré sans intérêt les peintures murales du grand salon, refusant la proposition de don que lui faisait le nouveau propriétaire de l'ancien domaine familial des Cézanne. En 1922, par défaut, la ville d'Aix décide de donner le nom d'avenue Paul Cézanne au « chemin vicinal ordinaire n° 14 », tout en constatant : « Si le Musée d'Aix ne possède aucun tableau de Cézanne, ses tableaux sont dans tous les musées des capitales d'Europe, dans toutes les grandes collections... »

Ainsi, le dessin d'académie réalisé par le jeune Cézanne en 1862 et retrouvé dans les archives de l'Ecole gratuite de dessin d'Aix attenante alors au musée, fut exposé presque en même temps qu'une somptueuse aquarelle des dernières années, don généreux de Lord Ivor Spencer Churchill en 1939, trente-trois ans après la mort du peintre. Fragile présence qui ne se trouvera consolidée que dix ans plus tard par le legs non moins généreux de l'américain Charles Bain Hoyt, avec deux aquarelles, elles aussi superbes des années 1900-1906. Dès sa nomination en 1947, le nouveau jeune conservateur du musée d'Aix veut créer une « salle Cézanne et ses amis ». Dans cette première période, peu d'acquisitions de la part du musée (lettres autographes, gravures, documents), faute de moyens, mais

des dons de dessins et de gravures à l'initiative de James Lord, de John Rewald, qui est en train de devenir le spécialiste mondial de Cézanne après la disparition de Lionello Venturi, l'auteur du premier catalogue raisonné de l'artiste édité en 1936. En 1949, le musée d'Aix, qui a besoin de se distinguer d'autres musées locaux nouvellement créés, prend le titre de « Musée Granet », et pour cause, trop peu de Cézanne sont alors présents sur ses cimaises. Un Suisse, vient à la fin des années 40 et au début de la décennie suivante, marcher dans les pas de Cézanne, « faire du Cézanne sur nature » (Cézanne disait qu'il voulait faire du Poussin sur nature) dans un petit village blotti au pied de la montagne Sainte-Victoire, à Puyloubier. Il s'agit de Jean Planque qui expose au musée Granet une de ses œuvres en 1951 dans une exposition d'été intitulée « Les Peintres de la montagne Sainte-Victoire ». Deux ans plus tard, à l'occasion d'un prêt pour la première exposition Cézanne à Aix et soucieux de ne voir que trop peu d'œuvres de lui au musée, il propose à Louis Malbos, le conservateur de l'époque, la mise en dépôt pour un an au moins, en fait le prêt sera de deux années entières, de deux aquarelles de sa collection. Il écrit alors généreusement au conservateur : « L'action que vous avez personnellement entreprise, et qui a heureusement déjà porté ses fruits, pour rendre plus présent l'œuvre de Cézanne dans Aix, m'engage à vous offrir de déposer en prêt, pour une durée d'au moins une année, les deux aquarelles que je possède du maître d'Aix. [...] je ne vous demande aucune assurance afin que l'économie ainsi réalisée puisse vous permettre un tout petit peu de réaliser vos beaux projets... » Un coup d'accélérateur sera donné en 1954 avec l'achat de l'atelier des Lauves, le « Pavillon Cézanne », par un groupe d'américains et le désir d'y voir des originaux du peintre augmenter de manière substantielle le fonds documentaire et les objets, « reliques cézanniennes » contenues dans l'atelier, conservées par Marcel Provence et reclassées par John Rewald avant son ouverture au public. Gaston Bernheim de Villers donne une aquarelle, *Rose dans un vase* (vers 1890), Otto Wertheimer, un dessin, *Après-midi à Naples*, John Rewald, un autre dessin, *La Conversation*, la galeriste aixois Lucien Blanc, un petit dessin recto-verso avec un portrait d'Achille Empereur. La première œuvre peinte achetée par la ville d'Aix le sera en 1976, soit soixante-dix après la mort du peintre, c'est une petite aquarelle et gouache sur carton datée de 1869, *Usines à l'Estaque*. A plusieurs reprises durant ces années, des demandes sont été faites à l'Etat, émanant de particuliers ou des instances municipales, afin de pouvoir mettre en dépôt des œuvres de Cézanne au musée Granet. Plusieurs ministres de la culture successifs promettent officiellement, dans l'euphorie des soirées estivales du Festival d'Art lyrique, le retour prochain à Aix du fils « prodige », sans plus de succès. Enfin, en 1984, une première tranche de travaux de rénovation du musée achevée, Jack Lang, ministre de la culture, fait déposer à long terme huit peintures à l'huile de Cézanne. Quoique de petits formats en général (on le reproche souvent), ces tableaux permettent néanmoins de jalonner la création cézannienne de ses débuts, en lien avec l'Ecole de dessin d'Aix avec *Le Baiser de la Muse* copie d'un certain Frillié rentré dans les collections en 1857, jusqu'à la période de maturité autour des thèmes du portrait de Madame Cézanne ou des Baigneuses. L'événement est suffisamment d'importance pour faire annoncer la venue du ministre lors de l'inauguration, finalement, un remaniement ministériel l'en empêchera. Néanmoins, Jack Lang écrit dans la préface du catalogue : « Je me réjouis donc particulièrement de trouver dans cet événement l'écho du message cézannien : celui de l'éternel dialogue de l'Art vivant avec l'Art des musées ; celui du rayonnement universel d'un Art que Cézanne, parti de l'étude inlassable des paysages aixois, voulait lui-même « harmonie parallèle à la nature » ». A cette occasion, Jacqueline Picasso, la dernière femme du peintre, souhaite que Picasso soit présent lors du retour au bercail de la peinture de Cézanne et propose onze peintures, parmi les plus rares de sa collection personnelle. Dans une section intitulée « Hommage de Pablo Picasso à Monsieur Cézanne » (Jacqueline Picasso nous racontera comment le peintre espagnol,

par déférence sincère ne l'appelait jamais autrement), figurent notamment, *Autoportrait* (1906) à rapprocher des études pour les *Demoiselles d'Avignon*, un précieux et grand pastel *Portrait d'Olga* (1921), une non moins fragile peinture au sable, *Portrait de Sarah Murphy* (1923), *Deux Baigneurs* de 1921, *Femme à la guitare* de 1924, *Chien au buffet Henri II* (19.3.1959) de la période de Vauvenargues, *Portrait de Jacqueline* (2.5.1964), *Spadossa Conquistador* (12.1.1972). La même année 1984, le musée peut acquérir des enfants de Léo Marchutz deux pages d'un carnet de dessin données par Adrien Chappuis le grand spécialiste des dessins de Cézanne : *Etude de jambes* et *Etude de deux têtes*. Quatre ans plus tard, à la fois relique et œuvre d'art décoratif le verso d'un paravent de la famille Cézanne est acheté. Le recto, dissocié, peint par Cézanne est actuellement aux USA. La partie arrière, essentiellement fin XVIIIe, présente quelques rehauts de crayons et de couleurs attribués à Cézanne et peut-être aussi à Zola puisque le peintre disait que l'un et l'autre avaient participé à « gâter » cette pièce de mobilier familial. L'achat du recto (largement peint ou repeint par Cézanne figure par fragments dans nombre de ses natures mortes ou de ses portraits), proposé au musée à plusieurs reprises, a toujours été décliné en considération de son estimation très, (trop ?) élevée. Consécutivement, en 1991 et en 1992, la ville d'Aix se porte acquéreur pour le musée d'une aquarelle et d'un grand dessin légèrement mis en couleur, *Paysage provençal* et *Arbres et rochers* certainement avec pour motif les carrières de Bibémus. La majeure donation faite à l'Etat par Philippe Meyer en 2000, une des plus belles dans toute l'histoire des musées français d'après Françoise Cachin, alors Directeur des musées de France, vient enrichir le musée Granet, à la demande expresse du donateur, de plus de soixante-dix œuvres (Chardin, Guardi, Léger, Picasso, Balthus, Klee, Mondrian, Tal-Coat, Giacometti, de Staël, parmi d'autres) dont deux Cézanne. Une peinture à l'huile est un paysage des alentours de la propriété du Jas de Bouffan réalisée vers 1875-76, période de transition entre la période « impressionniste » de Cézanne et sa période de maturité à partir des années 1880. *La Route tournante près d'Aix* est une aquarelle augmentant somptueusement le fonds des œuvres graphiques des dernières années du peintre conservées au musée. En 2005, la fondation Silva Casa offre en don une peinture recto-verso dont la face représente *Le Bassin du Jas de Bouffan*, qui ne peut être attribué à Cézanne bien que figurant sous forme photographique dans une exposition organisée par Ambroise Vollard. A l'occasion d'une restauration récente sous une toile de rentoilage ont été découvert trois études, un baigneur, une nature morte aux poires et un paysage reconnu par certains spécialistes comme pouvant être de la main du peintre. Cette exposition sera l'occasion d'en juger de nouveau. Depuis 2006, la dernière palette de Cézanne est déposée au musée par Philippe Cézanne son arrière-petit-fils. A la même époque, le musée d'Orsay a mis en dépôt le Buste en plâtre de Cézanne par un de ses amis d'enfance et de jeunesse, proche de Zola aussi, le sculpteur Philippe Solari. En 2009, le musée s'est porté acquéreur d'une des grandes lithographies réalisées par Cézanne à la fin de sa vie pour son marchand Ambroise Vollard. La lithographie de 1896-97 reprend en fait une peinture de vingt ans antérieure représentant deux thèmes majeurs de l'artiste rarement associés, celui de la Montagne Sainte-Victoire et des Baigneurs : *Les Baigneurs grande planche*. Suite au prêt pour l'exposition *Picasso Cézanne* en 2009 de deux œuvres de la fondation Jean et Suzanne Planque, dès l'année suivante une convention est signée pour une mise en dépôt pour quinze ans de cette remarquable collection suisse qui compte, notamment plus de quinze Picasso, mais aussi deux très importantes aquarelles des dernières années de Cézanne, *Environs d'Aix* (vers 1902) et *La Montagne Sainte-Victoire vue des Lauves* (1901-1906). 2011 Portrait de Zola

Correspondance : 1982, Jacqueline Picasso, lettre du 8 octobre 1906

John Rewald et Léo Marchutz, dans « Le Point », d'août 1936 (pendant l'exposition Cézanne au musée de l'Orangerie), d'écrire : « Il incombera à la Ville d'Aix-en-Provence d'honorer dignement son fils le plus célèbre en lui consacrant une grande exposition dans ce beau petit musée qu'il a beaucoup fréquenté, surtout dans sa jeunesse, et où il a toujours rêvé de voir accrochées quelques-unes de ses œuvres... »

1939

Projet exposition Cézanne à Aix pour le centième anniversaire de la mort de l'artiste.

La ville de Lyon et son maire Edouard Herriot auraient accepté de partager avec la ville natale de Cézanne. La municipalité d'Aix fefusa malgré M. Coste son adjoint aux affaires culturelles, associé à Marcel Provence (Berthe Coste, « P. Cézanne », in Provence d'Oc, février 1972)

1952

Les Amis du Festival (à l'initiative de Messieurs de Boulais et de Cormis) accrochent deux œuvres à l'Hôtel de Ribbe :

- « Portrait de Valabrègue »**
- Neige fondant à l'Estaque » (Collection Wildenstein)**

1953

Exposition Cézanne au musée Granet avec la Direction des musées de France, avec Jean Leymarie et Mme Martinaud-Deplat.

24 peintures, 26 dessins et aquarelles

Parallèlement, exposition à la Galerie Lucien Blanc :

21 aquarelles, catalogue préfacé par André Masson.

Georges Salles, directeur des musées de France, catalogue de l'exposition « Cézanne aux musées d'Aix et de Nice » : « Aix, par contre, n'avait jusqu'à ce jour rien montré de son peintre. Ni du vivant, ni depuis la mort de Cézanne, aucune exposition n'y avait eu lieu. Seuls les paysages nous parlaient de lui et nous renvoyaient son nom, mieux inscrit dans les choses que sur les registres des naissances et des décès. Nous visitons à Aix le site élu, l'atelier de plein air où avait navigué ce découvreur, la terre dans laquelle s'était enraciné son génie pour monter droit aux cimes. Aix nous montrait de vivants Cézanne. Mais la configuration ne se faisait qu'en nous-mêmes, car l'œuvre, présente en nos mémoires, était absente de la ville... » (voir Cézanne au musée d'Aix, p. 30)

Georges Salles, Directeur des musées de France, dans le catalogue de l'exposition à Aix en 1953 : « [...] notre œil peut aller de la toile aux modèles, des vibrations de la couleur à celles de la lumière et voir la beauté cézannienne retrempée dans l'élément qui l'a engendré... » (Cézanne au musée d'Aix, p. 65) **Les œuvres dans la lumière qui les a vu naître**

1956

Exposition Cézanne au Pavillon de Vendôme du 21 juillet au 15 août 1956 : pour le cinquantenaire de la mort de Cézanne

66 peintures

1961

Exposition Cézanne au Pavillon de Vendôme

Vol de cinq tableaux dont Les Joueurs de cartes (œuvres retrouvées quelque temps plus tard).

1982

Exposition Cézanne au musée Granet avec la ville de Liège. Section originale sur l'Ecole de dessin à partir des archives et des travaux des élèves.

Lors de l'exposition « Cézanne » de 1982, le commissaire adjoint de la République confirme que l'Etat tiendra ses promesses de mise en dépôt d'œuvres de Cézanne. (Cézanne au musée d'Aix, p. 46)

Colloque « Cézanne ou la peinture en jeu » (Edition Criterion)

(fonds de référence sur la jeunesse du peintre dont la période de formation s'est partagée entre l'Ecole gratuite de dessin de la ville qu'il fréquenta de 1858 à 1862 et la campagne aixoise avec son ami Zola, à la recherche de ses premiers motifs),

RESTAURATION DES COLLECTIONS D'ART GRAPHIQUE, sur trois années

SOCIETE PAUL CEZANNE, assemblée générale annuelle et conférences dans l'auditorium du musée qui accueille ces travaux, réunissant les meilleurs spécialistes internationaux du Maître d'Aix

Présence de la Fondation Henry and Rose Pearlman

Présence posthume de Cézanne à Aix

Rappels d'événements parfois anecdotiques, journalistiques,

15602901
BE/APA/LGA

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT,
Le ,

**A PARIS (5^{ème} arrondissement), 37 Quai de la Tournelle, en l'Office
Notarial ci-après nommé**

**PARDEVANT Maître Benjamin DAUCHEZ Notaire Associé membre de la
Société Civile Professionnelle "B. DAUCHEZ, C. DENEUVILLE, R. DALLEE",
titulaire d'un Office Notarial à PARIS (5ème) 37 Quai de la Tournelle,**

EST ETABLIE LA PRESENTE DONATION

IDENTIFICATION DES PARTIES

DONATEUR :

Madame Anne-Marie Andrée **CAMOIN**, retraitée, demeurant à PARIS 16ÈME
ARRONDISSEMENT (75016) 112 Quai Louis Blériot.

Née à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), le 12 octobre 1933.

Veuve de Monsieur Pierre François Etienne Jacques **GRAMMONT** et non
remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

A ce présente.

Ci-après dénommée " le **DONATEUR** "

DONATAIRE :

La commune d'AIX-EN-PROVENCE (13100).

Représentée par Madame Maryse **JOISSAINS MASINI**, son Maire, y
demeurant.

Spécialement habilitée à l'effet des présentes en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du +++++, numéro +++++, dont la copie d'un extrait certifié conforme est demeuré annexé aux présentes.

Cette délibération a été prise en suite de l'avis favorable émis par la Commission Scientifique Interrégionale des Collections des Musées de France en date du +++++

Observation étant ici faite qu'une copie de la délibération du Conseil Municipal a été reçue à la Préfecture compétente le +++ et rendue exécutoire à compter de cette date.

Madame Maryse JOISSAINS MASINI, ès qualité, affirme qu'elle n'a ensuite reçu aucune notification d'un recours devant le Tribunal Administratif.

Ci-après dénommée " le **DONATAIRE**",

DONATION

Le DONATEUR fait donation, selon les modalités ci-après exprimées, au DONATAIRE, qui accepte, de :

DESIGNATION

LA PLEINE PROPRIETE de six (6) lettres manuscrites de Monsieur Paul CEZANNE à Monsieur Charles CAMOIN, ci-après désignées :

- Lettre du 3 février 1902 d'une valeur de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR) ;

- Lettre du 11 mars 1902 d'une valeur de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR) ;

- Lettre du 22 février 1903 d'une valeur de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR) ;

- Lettre du 13 septembre 1903 d'une valeur de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR) ;

- Lettre du 9 décembre 1904 d'une valeur de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR) ;

- Lettre du 5 janvier 1905, un feuillet d'une valeur de VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR).

EVALUATION

Les biens donnés aux présentes sont évalués à la somme de CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS, ci 145000,00 EUR

PROPRIETE JOUISSANCE

Le **DONATAIRE** sera propriétaire des biens donnés à compter de ce jour.

CONDITIONS PARTICULIERES

Le donateur soumet la donation aux conditions particulières ci-après, que le donataire s'engage à exécuter dans leur intégralité, à peine de révocation des présentes conformément à l'article 954 du Code civil.

1. Les œuvres faisant l'objet de la présente donation sont destinées à être exposées ensemble au Musée GRANET, dont le siège est à AIX-EN-PROVENCE (13100) Place Saint Jean de Malte ; dans le cadre de cette exposition, les lettres ne devront pas être séparées les unes des autres ;
2. Les œuvres faisant l'objet de la présente donation seront inscrites à l'inventaire du Musée GRANET ;
3. Le Musée GRANET devra respecter les normes de conservation en vigueur pour les biens donnés objets des présentes, et lesdits biens ne pourront donc pas être exposés de manière permanente.
4. Un reçu fiscal devra être établi au profit de Madame Anne-Marie GRAMMONT suite à la présente donation.

ACTION REVOCATOIRE

Le notaire soussigné rappelle aux parties les dispositions des articles 953 et 955 du Code civil :

Article 953 : *"La donation entre vifs ne pourra être révoquée que pour cause d'inexécution des conditions sous lesquelles elle aura été faite, pour cause d'ingratitude, et pour cause de survenance d'enfants."*

Article 955 : *"La donation entre vifs ne pourra être révoquée pour cause d'ingratitude que dans les cas suivants :*

- 1° *Si le donataire a attenté à la vie du donateur ;*
- 2° *S'il s'est rendu coupable envers lui de sévices, délits ou injures graves ;*
- 3° *S'il lui refuse des aliments."*

ENREGISTREMENT

Les parties requièrent l'exemption de droits de mutation à titre gratuit sur les biens objet des présentes en application de l'article 794-1 du Code Général des Impôts, les biens donnés étant destinés à figurer dans une collection publique.

DECLARATIONS

Le **DONATEUR** déclare qu'il n'est pas en état de redressement ni de liquidation judiciaire ni de cessation de paiement, ni d'être soumis à une procédure de rétablissement personnel.

Les parties déclarent :

- Que leur état civil tel qu'indiqué en tête des présentes est exact.
- Qu'elles ne sont concernées :
 - Par aucune des mesures légales relatives aux personnes protégées qui ne seraient pas révélées aux présentes.
 - Par aucune des dispositions de la loi n°89-1010 du 31 décembre 1989 sur le règlement amiable et le redressement judiciaire civil et notamment par le règlement des situations de surendettement.
- Qu'elles ont connaissance des dispositions de l'article L 132-8 du Code de l'action sociale et des familles relatives à la récupération des aides sociales, si le **DONATEUR** a demandé des aides sociales récupérables dans les dix années précédant la présente donation, ou s'il devait en demander

postérieurement à la présente donation, l'état ou le département bénéficierait d'un droit à récupération à l'encontre du **DONATAIRE**.

- Qu'elles ont connaissance des dispositions de l'article 751 du Code général des impôts aux termes desquelles notamment sont présumés, au seul point de vue fiscal, faire partie de la succession de l'usufruitier les biens donnés par celui-ci en nue-propiété dans les trois mois précédant son décès, sauf production d'éléments suffisants pour démontrer la sincérité de la donation.

FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments des présentes, et de leurs suites et conséquences, notamment les conséquences financières d'un redressement fiscal éventuel, seront à la charge du **DONATAIRE**, qui s'y oblige.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs domiciles respectifs.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par la loi, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur du ou des biens donnés, et elles reconnaissent avoir été informées par le notaire des sanctions fiscales et des peines correctionnelles encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation ainsi que des conséquences civiles édictées par l'article 1202 du Code civil.

En outre, le notaire soussigné précise qu'à sa connaissance l'acte n'est modifié ou contredit par aucune contre-lettre.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

L'office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Pour la réalisation de la finalité précitée, les données des parties sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les partenaires légalement habilités tels que les services de la publicité foncière de la DGFIP,
- les offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales.

Pour les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013, les informations relatives à l'acte, au bien qui en est l'objet, aux montants de la transaction, des taxes, frais et commissions seront transmises au Conseil supérieur du notariat ou à son délégué pour être transcrites dans une base de données immobilières.

En vertu de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification aux données les concernant auprès du correspondant Informatique et Libertés désigné par l'office à : Etude de Maîtres B. DAUCHEZ, C. DENEUVILLE, R. DALLEE, Notaires associés à PARIS (5ème) 37 Quai de la Tournelle. Téléphone : 01.44.41.37.50 Télécopie : 01.43.29.10.84 Courriel : scp3dnotaires@paris.notaires.fr

FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les

feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.

Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

DONT ACTE sur cinq pages

Comprenant

- renvoi approuvé :
- blanc barré :
- ligne entière rayée :
- nombre rayé :
- mot rayé :

Paraphes

Fait et passé aux lieu, jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Après lecture faite, les parties ont signé le présent acte avec le notaire.